

2024

# CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS (UGS) DE DRAGAGE DE CÉSARÉE A GUJAN

## LE CHALLENGE DU SIBA : DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX SÉDIMENTS MARINS !

Le Bassin d'Arcachon : un espace d'activités maritimes professionnelles (ostréiculture, pêche...) et de loisirs à préserver ! Un désenvasement régulier des ports et chenaux est indispensable pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires à la navigation.

## COMPÉTENCES

CONFIÉES AU SIBA PAR LES COMMUNES ET LE SYNDICAT DES PORTS (SMPBA) :

### DRAGAGE DES CHENAUX D'ACCÈS AUX PORTS ET ACCÈS AU RIVAGE

2 à 5 ports\* dragués par an.

\*tous les ports du Bassin sauf Arcachon et la Vigne, ports non asséchants, qui gèrent leurs opérations de dragage en autonomie avec également un retour à terre des sédiments

### UTILISATION DE MOYENS TECHNIQUES ADAPTÉS À CHAQUE DRAGAGE



## UN CHOIX DU TERRITOIRE : RETOUR À TERRE DES SÉDIMENTS EXTRAITS !

Les sédiments du Bassin sont classés non inertes et non dangereux.

### LOCALISATION DES DIFFÉRENTS SITES DE GESTION À TERRE DES SÉDIMENTS



**2025**

## **MISE EN SERVICE DE L'UGS DE CÉSARÉE POUR ACCUEILLIR ET TRAVAILLER LES SÉDIMENTS**

Sur 8 ha, 4 bassins étanches pour l'égouttage et le stockage des sédiments.

Particularité adaptée aux enjeux de valorisation : une aire de travail couverte de 2000 m<sup>2</sup> : des sédiments disponibles à tout moment pour les entreprises. Cette aire est équipée de panneaux photovoltaïques : la production d'électricité sera réinjectée dans le réseau local de la ZA à proximité.

Avec la participation du SMPBA et le soutien financier de l'État et du FEDER pour un projet de 3 200 000 € TTC



### **PRÉPARATION DES SÉDIMENTS POUR LES RÉUTILISER LOCALEMENT**

UGS de Césarée : 35 000 m<sup>3</sup> de capacité totale de stockage du site.

### **VALORISATION DES SÉDIMENTS MARINS DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES POUR LE RÉEMPLOI DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE**

- En remblais dans les travaux d'assainissement
- En création de pistes forestières
- En création de pistes cyclables
- En terre végétale pour des aménagements paysagers
- A l'étude : des briques à base de sédiments (construction durable). Un local témoin sur Césarée en 2025 !



Terre végétale pour aménagements paysagers



Création de pistes forestières

## **2022 : UGS D'ARÈS**

### **25 000 M3 POUR TRAVAILLER LES SÉDIMENTS**

Conçue pour accueillir la biodiversité, aucune intervention 6 mois/an pour préserver la quiétude du site.

Coût : 2 614 000 € TTC avec une subvention de l'ADEME de 90 000 €